

# WC adaptés au fauteuil roulant\* dans les bâtiments ouverts au public selon SIA 500

Seules les exigences complètes formulées dans la norme SIA 500 Constructions sans obstacles sont déterminantes (à commander sur le site [www.sia.ch/shop](http://www.sia.ch/shop)). La présente fiche technique ne fait que résumer l'essentiel des exigences.

## Généralités

Comme valeur de référence\* au moins un WC par étage doit être adapté au fauteuil roulant\* et signalé de manière appropriée. Les WC adaptés au fauteuil roulant\* doivent être utilisables par les deux sexes. L'accès par le secteur réservé aux dames est admis sous réserve\*.

Les dimensions, la disposition et l'équipement présentés dans les figures suivantes et dans la légende y relative doivent être respectés ; la disposition de l'ensemble peut également être inversée par symétrie. Pour l'hébergement (chambres d'hôtes) et les installations de sport des exigences complémentaires ou différentes doivent être respectées selon les chiffres et annexes 7.9, A.7 et A.8 de la norme SIA 500.

## WC adaptés au fauteuil roulant\* dans les bâtiments avec places de travail

Les dimensions, la disposition et l'équipement selon les figures et légendes suivantes sont également valable pour les bâtiments avec places de travail. Chaque cage d'escaliers doit disposer d'au moins un WC adapté au fauteuil roulant\* qui doit être accessible à tous.

## WC adaptés au fauteuil roulant\* dans les installations de sport et de loisirs

La dotation exigée par la norme SIA 500 pour les installations de sport est insuffisante, en particulier les bains et les halles de sport. Nous recommandons aux autorités, maîtres de l'ouvrage, concepteurs et exploitants des installations de consulter la documentation SIA « Installations de sport sans obstacles ».

## WC adaptés au fauteuil roulant\* dans les constructions spéciales

Les dimensions, les dispositions et les équipements mentionnés dans les figures suivantes sont insuffisantes pour les constructions destinées aux soins et à l'hébergement, telles qu'hôpitaux, établissements médico-sociaux et de réhabilitation, logements pour personnes âgées, etc. Pour ces constructions prévalent les exigences spécifiques à chacune de ces fonctions. A cet égard veuillez consulter la fiche technique M401 «Habitat pour les personnes âgées - constructions spéciales ».

### \*Terminologie

---

**Adapté au fauteuil roulant**

Construction dans laquelle les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, avec un déambulateur ou une autre aide à la marche peuvent circuler de manière autonome.

**Admis sous réserve**

Caractérise une mesure de remplacement qui ne peut être appliquée en lieu et place de la mesure prescrite que dans certains cas particuliers justifiés.  
Il est nécessaire dans ces cas de justifier que, vu les circonstances, l'application des prescriptions s'avère impossible ou nécessite une dépense disproportionnée. De telles difficultés peuvent provenir notamment de la construction existante ou de la topographie de l'endroit.

**De préférence**

Indique, parmi plusieurs possibilités, la mesure dont l'application répond le mieux aux objectifs de la norme.

**WC adapté au fauteuil roulant\* avec réservoir de chasse en applique (solution préférable)**

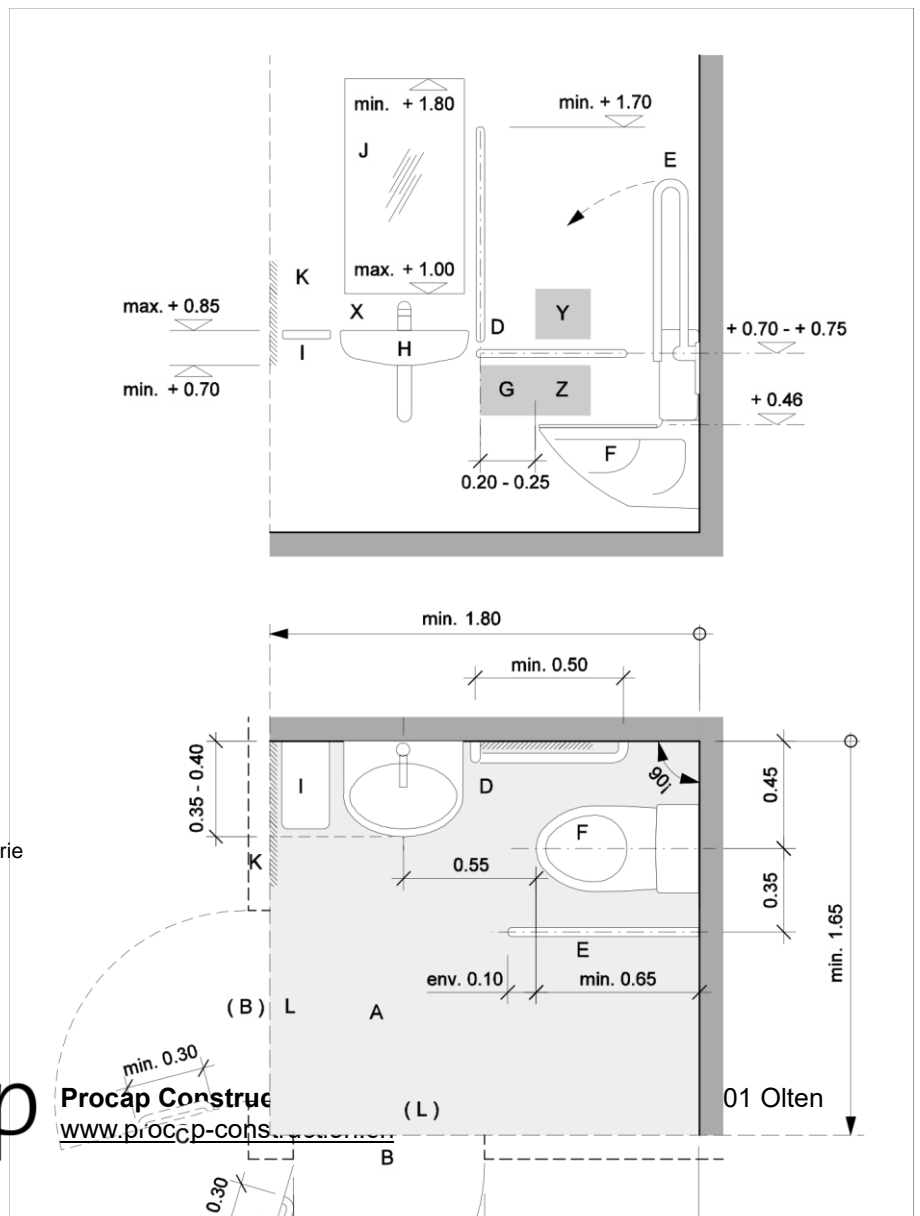
**Légende**

- A Surface du local
- B Porte s'ouvrant à l'extérieur, sans ferme-porte
- C Poignée fixe à 0,75 m au-dessus du sol
- D Barre d'appui horizontale et verticale ou barre en L
- E Barre d'appui rabattable, à rabattre d'une seule main
- F Cuvette avec réservoir de chasse encastré et dossier unique
- G Porte-papier sous la barre d'appui
- H Lave-mains de forme arrondie avec robinet mitigeur à levier unique
- I Tablette permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous
- J Miroir fixe; miroir inclinable non admis
- K Essuie-mains
- L Patère à 1.10 m au-dessus du sol

**Précisions Procap**

- X Distributeur de savon
- Y Distributeur de sachets hygiéniques
- Z Poubelle pour sachets hygiéniques

La disposition peut être inversée par symétrie





## WC adapté au fauteuil roulant\* avec réservoir de chasse encastré dans un doublage d'une profondeur de max. 0.20 m

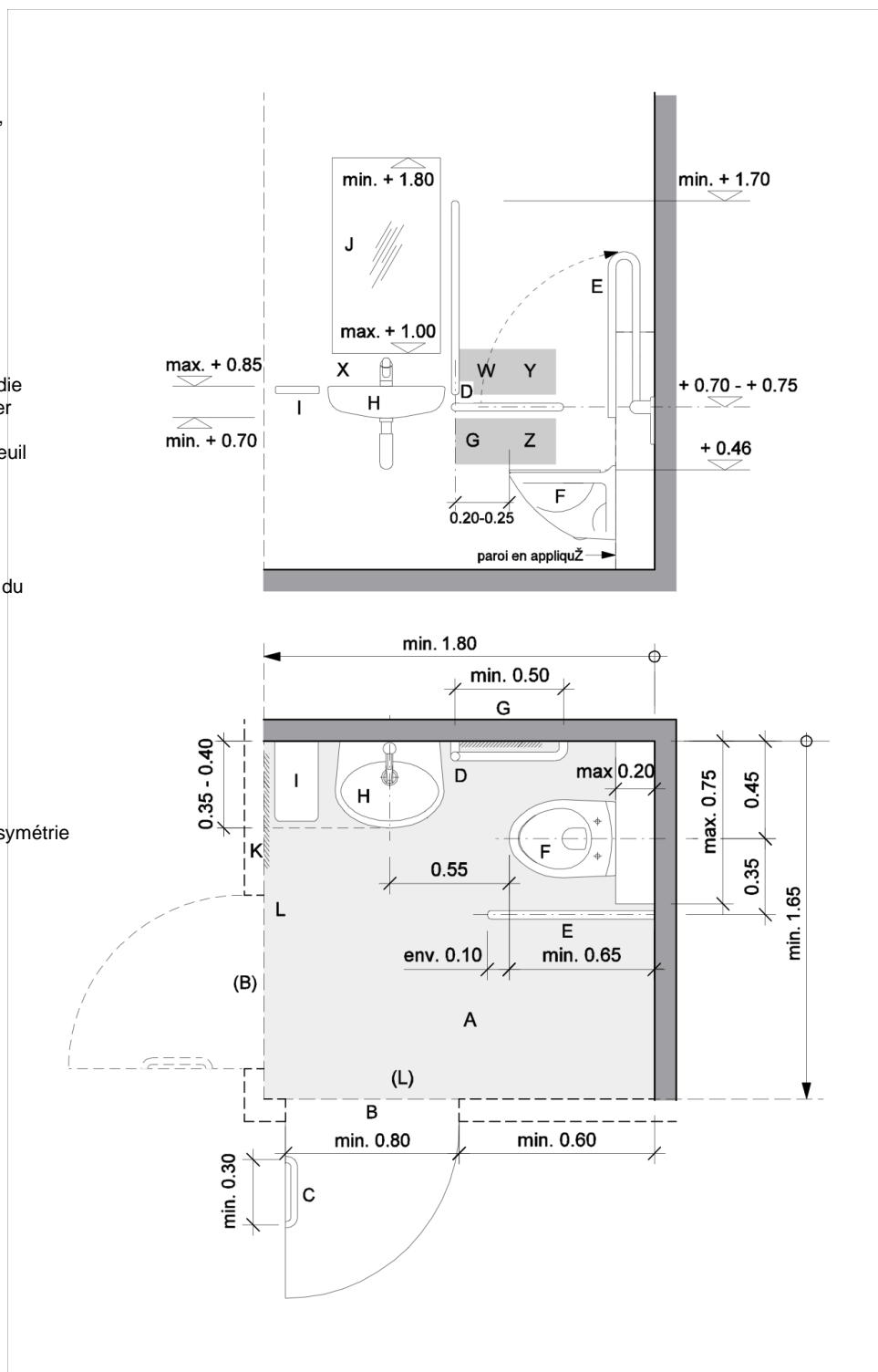
### Légende

- A Surface du local
- B Porte s'ouvrant à l'extérieur, sans ferme-porte
- C Poignée fixe à 0,75 m au-dessus du sol
- D Barre d'appui horizontale et verticale ou barre en L
- E Barre d'appui rabattable, à rabattre d'une seule main
- F Cuvette avec réservoir de chasse encastré et dossier
- G Porte-papier sous la barre d'appui
- H Lave-mains de forme arrondie avec robinet mitigeur à levier unique
- I Tablette permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous
- J Miroir fixe; miroir inclinable non admis
- K Essuie-mains
- L Patère à 1.10 m au-dessus du sol

### Précisions Procap

- W Poignée rinçage (Variante)
- X Distributeur de savon
- Y Distributeur de sachets hygiéniques
- Z Poubelle pour sachets hygiéniques

La disposition peut être inversée par symétrie



**WC adapté au fauteuil roulant\* avec réservoir de chasse encastré dans la paroi arrière et avec dossier de 0.15 à 0.20 m de la paroi arrière**

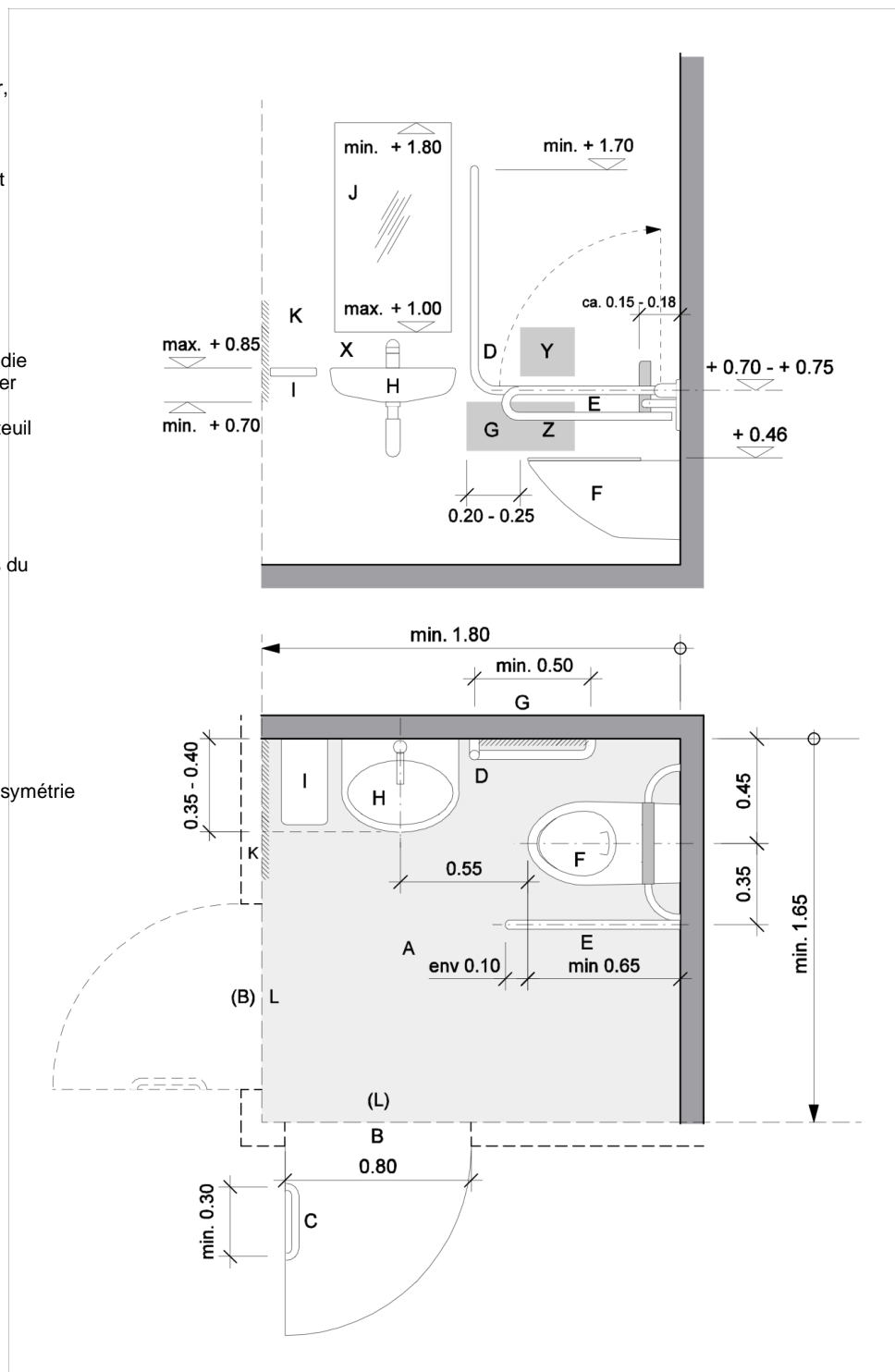
**Légende**

- A Surface du local
- B Porte s'ouvrant à l'extérieur, sans ferme-porte
- C Poignée fixe à 0,75 m au-dessus du sol
- D Barre d'appui horizontale et verticale ou barre en L
- E Barre d'appui rabattable, à rabattre d'une seule main
- F Cuvette avec réservoir de chasse encastré et dossier
- G Porte-papier sous la barre d'appui
- H Lave-mains de forme arrondie avec robinet mitigeur à levier unique
- I Tablette permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous
- J Miroir fixe; miroir inclinable non admis
- K Essuie-mains
- L Patère à 1.10 m au-dessus du sol

**Précisions Procap**

- X Distributeur de savon
- Y Distributeur de sachets hygiéniques
- Z Poubelle pour sachets hygiéniques

La disposition peut être inversée par symétrie



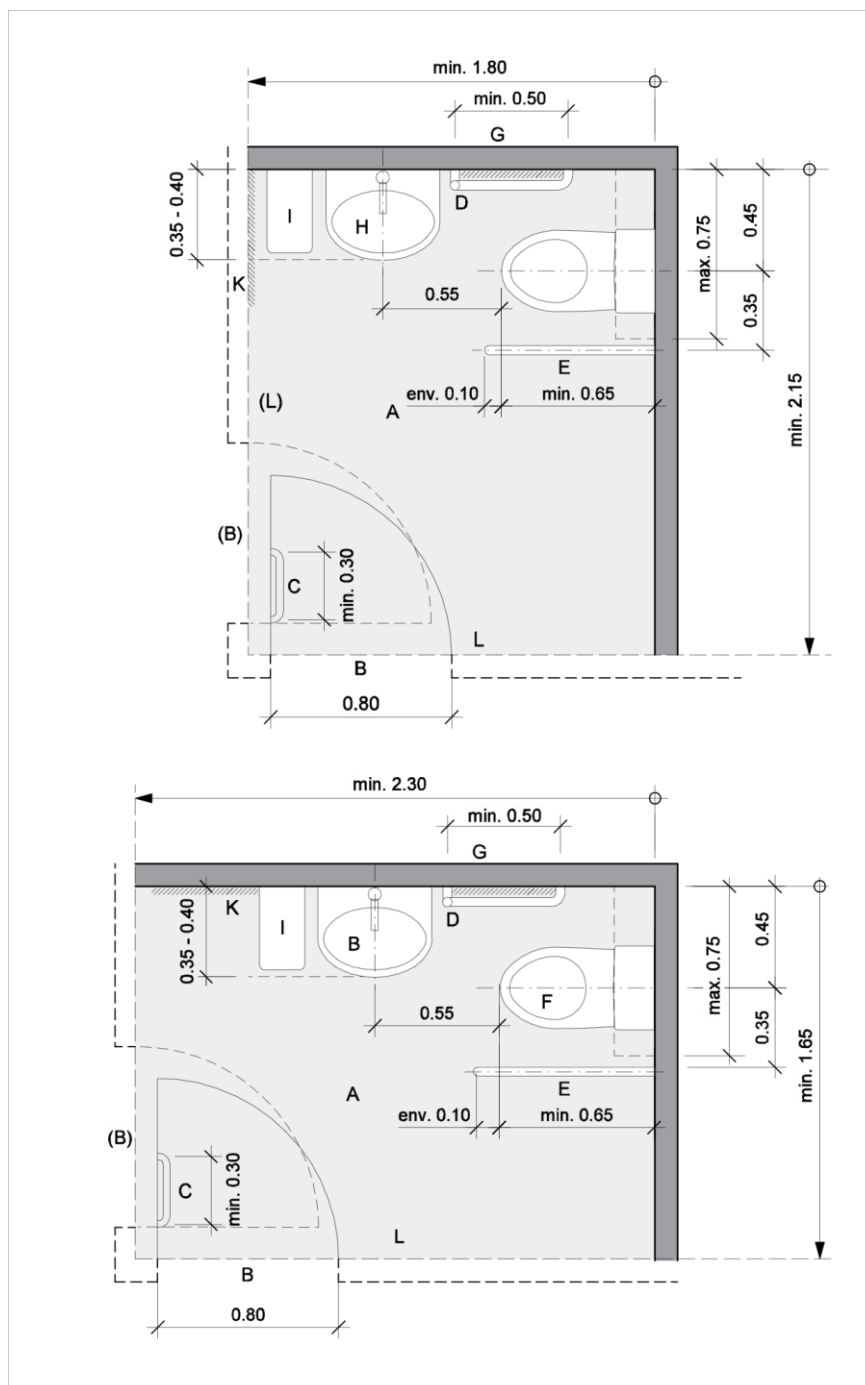
WC adaptés au fauteuil roulant\* dans les bâtiments ouverts au public selon la SIA 500 page 5/6

### WC adapté au fauteuil roulant\*, variantes avec porte s'ouvrant à l'intérieur (largeur ou longueur du local augmentée d'au moins 0.5 m)

#### Légende

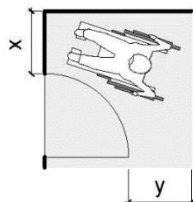
- A Surface du local
- B Porte s'ouvrant à l'extérieur, sans ferme-porte
- C Poignée fixe à 0,75 m au-dessus du sol
- D Barre d'appui horizontale et verticale ou barre en L
- E Barre d'appui rabattable, à rabattre d'une seule main
- F Cuvette avec réservoir de chasse encastré et dossier
- G Porte-papier sous la barre d'appui
- H Lave-mains de forme arrondie avec robinet mitigeur à levier unique
- I Tablette permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous
- J Miroir fixe; miroir inclinable non admis
- K Essuie-mains
- L Patère à 1.10 m au-dessus du sol

La disposition peut être inversée par symétrie



**Légende détaillée pour WC adapté au fauteuil roulant\*,**

- A Les dimensions minimales du local comportent 1.65 x 1.80 m, si la porte s'ouvre à l'extérieur. Les portes s'ouvrant à l'intérieur sont admises à condition :
- > que la largeur ou la longueur du local soit augmentée de 0.50 m au minimum ;
  - > qu'un espace libre d'une largeur minimale x de 0.60 m (0.20 m *admis sous réserve\**) soit prévu devant les portes battantes côté vantail, à côté de la poignée ;
  - > que cette largeur x et la distance y totalisent 1.20 m au minimum.



$$x = \text{min. } 0.60 \text{ m}$$

$$x + y = \text{min. } 1.20 \text{ m}$$

- B Les portes doivent être placées à l'un des deux endroits prévus, elles s'ouvrent *de préférence\** à l'extérieur et ne doivent pas être munies de ferme-porte, à moins qu'une porte automatisée ne soit prévue.
- C Poignée fixe horizontale pour la fermeture manuelle de la porte, à 0.75 m au-dessus du sol, côté fiches.
- D Barres d'appui fixées à la paroi à côté de la cuvette : une barre horizontale et une barre verticale, ou une seule barre en L. La barre horizontale doit être à la même hauteur que la barre d'appui rabattable E.
- E Barre d'appui rabattable du côté libre de la cuvette, elle doit pouvoir être rabattue d'une seule main.
- F Cuvette avec possibilité d'appuyer le dos, saillie de la cuvette depuis la paroi arrière 0.65 m au minimum :
- > *de préférence\** avec réservoir de chasse en applique ;
  - > variante avec cuvette courte et avec réservoir de chasse encastré dans un doublage profond de 0.20 m au maximum et large de 0.75 m au maximum ;
  - > variante avec cuvette longue, réservoir de chasse encastré dans la paroi arrière et dossier posé de 0.15 à 0.20 m de la paroi arrière (un doublage continu est considéré comme paroi arrière).
- G Emplacement du porte-papier et du distributeur de sachets hygiéniques : sous la barre d'appui horizontale.
- H
- > Lave-mains de forme arrondie permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous ;
  - > Robinet mitigeur à levier unique ou à commande électronique, placé dans l'axe du lave-mains ou désaxé vers la cuvette. Les robinets à fermeture automatique ne sont pas admis ;
  - > Distributeur de savon au-dessus ou à côté du lave-mains.
- I Tablette à proximité du lave-mains, permettant au fauteuil roulant de s'engager au-dessous; peut être combiné avec le lave-mains, par exemple: tablette avec lave-main incorporé
- J Miroir fixe, les miroirs inclinables ne sont pas admis.
- K Emplacement de l'essuie-mains (serviette, distributeur, etc.) : hauteur d'utilisation maximale 1.10 m.
- L Patère à 1.10 m au-dessus du sol sur la paroi opposée à la cuvette ou opposée au lave-mains (n'est pas représentée dans la figure).

## Précisions Procap

- W Poignée rinçage (Variante)
- X Distributeur de savon
- Y Distributeur de sachets hygiéniques
- Z Poubelle pour sachets hygiéniques